

# Transition des femmes et des hommes de la vie active vers la retraite

## Statistiques en bref

### POPULATION ET CONDITIONS SOCIALES

97/2007

Auteur

Fabrice ROMANS

### Contenu

La moitié des hommes partent en retraite avant l'âge de 61 ans, la moitié des femmes avant l'âge de 60 ans.....2

Les femmes et les hommes partent en retraite bien avant l'âge légal dans la plupart des régions de l'UE..... 3

L'âge du départ en retraite varie considérablement ..... 4

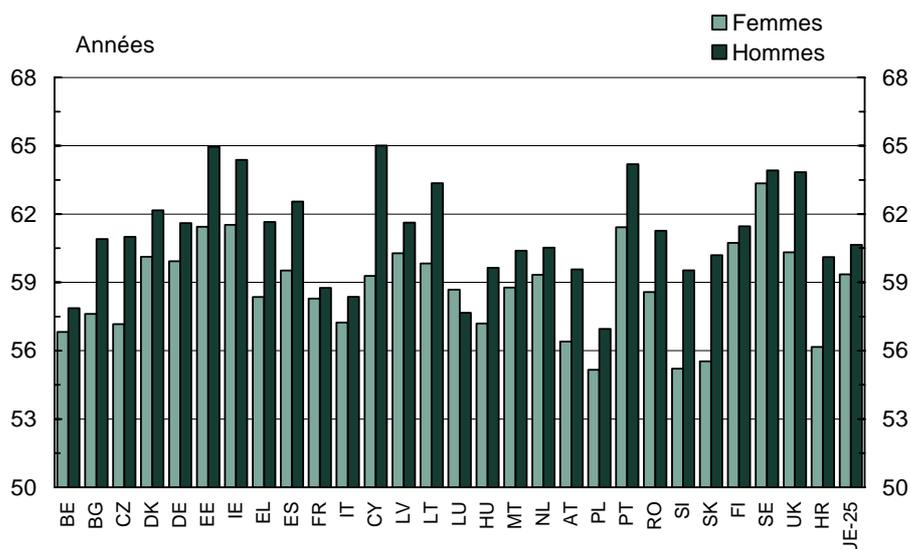
Peu de personnes passent d'un temps plein à un temps partiel avant la retraite ..... 5

Dans la plupart des pays de l'Union européenne, l'âge légal de la retraite, c'est-à-dire l'âge d'ouverture des droits à une pension à taux plein, tend à converger entre 60 et 65 ans pour les femmes et entre 62 et 65 ans pour les hommes. Toutefois, l'âge *effectif* de sortie du marché du travail est nettement plus variable d'un pays à l'autre, se situant le plus souvent bien en deçà de l'âge légal. De même, l'âge de départ effectif en retraite des hommes et des femmes n'est pas fixe mais échelonné sur plusieurs années<sup>1</sup>.

Le présent « Statistiques en bref » a pour but d'estimer ces différents âges. Ses principales conclusions sont les suivantes :

- en 2005, l'âge médian du départ en retraite des femmes dans l'UE s'élevait à 59,4 ans, soit environ 16 mois de moins que les hommes
- dans la majorité des pays, l'âge médian du départ en retraite est inférieur à l'âge légal pour les deux sexes
- pour les deux sexes, l'échelonnement des départs en retraite s'inscrit dans une fourchette d'âge d'environ huit ans
- le temps de travail des femmes et des hommes diminue peu à l'approche de la retraite.

Graphique 1: Âge médian de départ en retraite des femmes et des hommes, 2005



Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail



<sup>1</sup> Le module ad hoc de l'EFT 2006 sur la "Transition de la vie active vers la retraite" fournit des données détaillées sur ce sujet. Les premiers résultats seront disponibles à l'automne 2008.

## La moitié des hommes partent en retraite avant l'âge de 61 ans, la moitié des femmes avant l'âge de 60 ans

Dans l'Union européenne, l'âge du départ en retraite des hommes et des femmes n'est pas simple à déterminer. Dans la plupart des pays de l'UE, les données de cette nature n'existent pas en tant que telles ou, à tout le moins, ne sont aisément disponibles. L'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT) permet néanmoins de procéder à des estimations raisonnables. En particulier, les données recueillies indiquent le statut au regard de l'emploi des individus à chaque âge ou, plus précisément, la catégorie dont ils relèvent : « actif occupé », « chômeur » ou « inactif ».

Il existe diverses façons d'estimer l'âge moyen de sortie du marché du travail à partir de ces données. L'une d'elles consiste à calculer la moyenne d'âge à laquelle les femmes et les hommes passent du statut d'actif à celui d'inactif. Une méthode fondée sur ce mode de calcul - consistant à prendre la proportion de la population opérant cette transition d'une année sur l'autre, puis à calculer une moyenne pondérée de l'âge en se servant de ces proportions comme de coefficients de pondération - est actuellement utilisée comme indicateur structurel dans l'UE.

La présente publication privilégie une approche simplifiée qui ne s'appuie pas sur le statut des individus un an auparavant. Cette méthode de calcul privilégie également la valeur médiane par rapport à la valeur moyenne. Elle présente l'avantage, inhérent à la médiane, de ne pas être sensible à la présence de valeurs extrêmes et non représentatives (comme le petit nombre relatif de personnes susceptibles de partir à un âge très avancé). Premièrement, le modèle exclut la possibilité d'un départ en retraite avant 50 ans (un principe qui paraît raisonnable si l'on considère que les taux d'activité à cet âge sont comparables à ceux de la tranche d'âge des 30-40 ans). Deuxièmement, le modèle considère que l'âge médian de la retraite correspond à l'âge auquel le taux d'activité est tombé à 50% du niveau de celui des personnes de 50 ans. Cette méthode permet donc de contourner le problème de l'absence de données longitudinales pour la réalisation d'une analyse par cohorte, partant implicitement de l'hypothèse que, pour une année donnée, les taux d'activité de la population à différents âges peuvent être interprétés sous un angle longitudinal (autrement dit que le taux d'activité à 50 ans de la cohorte partant en retraite, par exemple, en 2005 était le même que celui observé en 2005).

On pourrait débattre ici de la question de savoir si le calcul doit être basé sur les taux d'emploi plutôt que sur les taux d'activité, considérant que, dans de nombreux pays, la majorité des chômeurs ne retravaillent jamais vraiment. Dans certains pays, en effet, la recherche active d'un emploi ne conditionne pas l'ouverture des droits aux prestations de chômage. L'adoption de ce mode de calcul tendrait à réduire l'âge médian de la retraite rapporté ici, mais très légèrement seulement, tout au plus de quelques mois dans la plupart des cas.

Les données de l'enquête communautaire sur les forces de travail indiquent qu'en 2005, l'âge effectif médian de départ en retraite au sein de l'Union européenne, défini en ces termes, était de 60,7 ans pour les hommes et 59,4 ans pour les femmes (graphique 1). Il en ressort que les femmes ont pris leur retraite 17 mois plus tôt que les hommes et que les femmes actives en âge de partir à la retraite sont à

l'évidence moins nombreuses que les hommes (environ 73% des femmes étaient économiquement actives à l'âge de 50 ans dans l'UE en 2005, contre 90% des hommes).

Tableau 1: Âge moyen de sortie du marché du travail, 2005

	Âge médian *		Âge moyen (indicateur structurel)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
BE	56.8	57.9	59.6	61.6
BG	57.6	60.9	58.4	62.4
CZ	57.2	61.0	59.1	62.3
DK	60.1	62.2	60.7	61.2
DE	59.9	61.6	61.1	61.4
EE	61.4	65.0	:	:
IE	61.5	64.4	64.6	63.6
EL	58.4	61.7	61.0	62.5
ES	59.5	62.6	62.8	62.0
FR	58.3	58.8	59.1	58.5
IT	57.2	58.4	58.8	60.7
CY	59.3	65.0	:	:
LV	60.3	61.6	:	:
LT	59.8	63.4	:	:
LU	58.7	57.7	:	:
HU	57.2	59.6	58.7	61.2
MT	58.8	60.4	:	:
NL	59.3	60.5	61.4	61.6
AT	56.4	59.6	59.4	60.3
PL	55.2	57.0	57.4	62.0
PT	61.4	64.2	63.8	62.4
RO	58.6	61.3	61.5	64.7
SI	55.2	59.5	:	:
SK	55.5	60.2	57.6	61.1
FI	60.7	61.5	61.7	61.8
SE	63.3	63.9	63.0	64.3
UK	60.3	63.8	61.9	63.4
HR	56.2	60.1	57.4	60.5
UE-25	59.4	60.7	60.4	61.4

\* Voir les notes méthodologiques pour la définition.

Les chiffres de l'indicateur structurel pour l'Allemagne portent sur 2004.

Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail et Indicateurs structurels pour l'emploi.

Dans tous les États membres, à l'exception du Luxembourg, les femmes sortent plus tôt du marché du travail que les hommes. Bien que l'âge médian de la retraite varie relativement peu dans la plupart des États membres, dans 10 d'entre eux (Bulgarie, République tchèque, Estonie, Grèce, Espagne, Chypre, Autriche, Slovénie, Slovaquie et Royaume-Uni), les femmes ont cessé leur activité plus de trois ans avant les hommes en 2005. Le constat a été le même en Croatie. Dans cinq de ces pays (République tchèque, Slovénie, Slovaquie, Autriche et Croatie), l'âge médian de départ en retraite des femmes se situait à seulement 55-57 ans environ. La même tendance a été observée en Belgique, Italie, Hongrie et Pologne où les hommes quittent également le marché du travail à un âge relativement précoce (seulement 57 ans en Pologne et environ 58 ans en Belgique et en Italie). À l'inverse, en Estonie et à Chypre, l'âge médian du départ en retraite des hommes était de 65 ans et d'environ 64 ans pour l'Irlande, le Portugal, la Suède et le Royaume-Uni et dans tous ces pays, à

l'exception de Chypre, cette médiane était largement supérieure à la moyenne de l'UE pour les femmes (plus de 63 ans en Suède, soit environ deux ans plus tard que partout ailleurs dans l'UE).

### Évolution de l'âge médian du départ en retraite entre 1998 et 2005

On observe une tendance à la hausse de l'âge médian du départ en retraite des femmes et des hommes au cours des dernières années. Globalement, la médiane de l'UE-25 a augmenté de près de 10 mois pour les hommes et d'un peu plus de 7 mois pour les femmes en sept ans au cours de la période 1998 - 2005 (graphiques 2 et 3). Cette élévation de l'âge de la retraite s'est généralisée dans les États membres, seule la Belgique, la Grèce, l'Italie (pour les hommes uniquement), la Pologne et le Portugal affichant un recul qui, à l'exception des femmes en Grèce et des hommes et des femmes en Pologne (où le recul a atteint 2 à 3 ans), reste relativement modeste. La hausse est apparue particulièrement importante (environ 2 ans ou plus) dans les trois États baltes, en Hongrie, en Slovaquie et en Finlande, ainsi que pour les femmes en Irlande.

### Âge médian du départ en retraite au regard de l'indicateur structurel

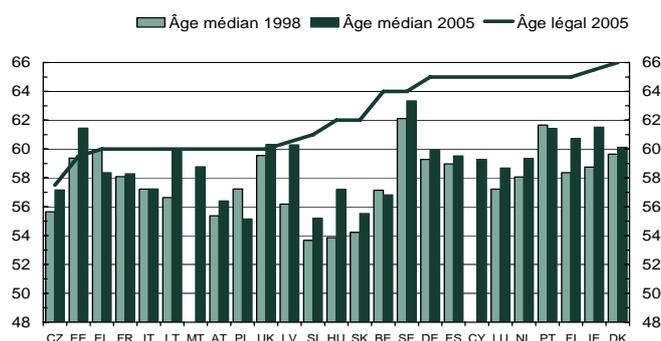
L'âge médian de la retraite, tel qu'il est entendu ici, tend à être légèrement inférieur à l'âge moyen. Pour l'UE-25 en 2005, il était inférieur d'environ 7 mois pour les hommes et d'un an pour les femmes (tableau 1). Pour les hommes, cette tendance s'est vérifiée dans 13 des 19 pays pour lesquels des estimations sont disponibles et, dans le cas des femmes, dans tous les pays, sauf la Suède. L'écart est particulièrement marqué - au moins deux ans pour les deux sexes - en Belgique, en Pologne et en Roumanie. Par ailleurs, alors que l'âge médian de départ des hommes est supérieur à celui des femmes dans tous les pays, il ressort des calculs que l'âge moyen de départ des femmes est supérieur à celui des hommes dans quatre pays (Irlande, Espagne, France et Portugal). Contrairement à la médiane, la moyenne d'âge peut en outre varier d'une année sur l'autre sous l'influence d'un nombre relativement petit de personnes aux extrêmes. Par exemple, l'âge moyen du départ en retraite des hommes dans l'UE-25 est globalement passé de 60,8 ans en 2002 à 61,5 ans en 2003, puis est retombé à 60,9 ans en 2004 pour remonter à 61,4 ans en 2005.

## Les femmes et les hommes partent en retraite bien avant l'âge légal dans la plupart des régions de l'UE

Dans la majorité des États membres, l'âge médian de la retraite se situe bien en deçà de l'âge légal (défini comme l'âge d'ouverture des droits à une pension à taux plein). L'âge légal de la retraite est fixé à 65-66 ans pour les hommes dans 14 des 25 États membres de l'UE, 65-67 ans au Danemark et 61-67 ans en Suède. Dans 6 autres pays, il est établi à 62-63 ans (voir méthodologie pour l'établissement de l'âge légal de la retraite). Dans les trois États membres restants (France, Malte et République tchèque), il se situe respectivement à 60, 61 et 61,5 ans. Dans un peu plus de la moitié des pays (13 sur 25), l'âge de départ en retraite des femmes est identique à celui des hommes. Dans les 12 autres, il y est inférieur (d'un an pour la Belgique et Malte, de 1,5 à 2,5 ans pour la Lettonie, la Slovaquie et la Lituanie, de 3,5 ans pour l'Estonie et de 1,5 à 6,5 ans pour la République tchèque, où les femmes peuvent partir en retraite entre 55 et 60 ans). Dans 5 États membres (Grèce, Italie, Autriche, Pologne et Royaume-Uni), les hommes prennent leur retraite à 65 ans et les femmes 5 ans plus tôt (voir graphiques 2 et 3 illustrant le classement des pays par âge légal de départ en retraite).

Dans trois des pays précités (Grèce, Autriche et Royaume-Uni), on retrouve le même écart concernant l'âge effectif médian de départ en retraite, qui apparaît nettement inférieur pour les femmes que pour les hommes : au minimum de 3 ans et au maximum de 5 ans. En Pologne toutefois, l'âge médian de départ des femmes était inférieur de moins de deux ans à celui des hommes en 2005 et, en Italie, de seulement un an. Il en ressort que dans de nombreux pays, l'âge médian du départ en retraite de la majorité des femmes et des hommes diffère sensiblement de l'âge légal. En Italie et en Pologne, de même qu'en Belgique et au Luxembourg, on a ainsi constaté que les hommes sortaient du marché du travail environ 7 à 8 ans avant l'âge légal (et plus de 5 ans avant en Autriche).

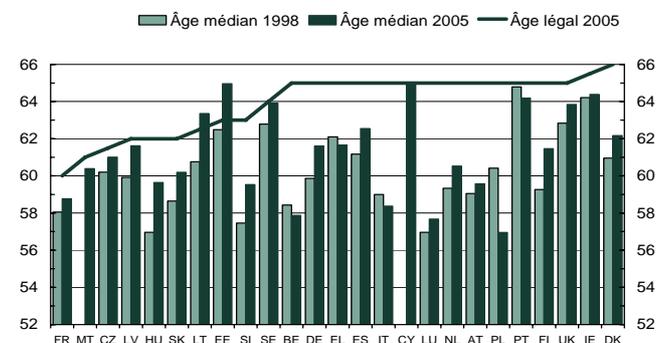
Graphique 2: Âge légal et âge médian de départ en retraite des femmes, 1998 et 2005



Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail et DG Emploi et affaires sociales, MISSOC

Âge légal : âge auquel les femmes peuvent prétendre à une pension à taux plein. MT, CY: Pas de données pour 1998

Graphique 3: Âge légal et âge médian de départ en retraite des hommes, 1998 et 2005



Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail et DG Emploi et Affaires sociales, MISSOC

Âge légal : âge auquel les hommes peuvent prétendre à une pension à taux plein. MT, CY: Pas de données pour 1998

L'âge médian du départ en retraite des femmes était également anticipé d'environ 7 ans par rapport à l'âge légal en Belgique et de plus de 6 ans au Luxembourg, soit légèrement inférieur à celui des hommes. Cependant, dans plusieurs autres pays - Danemark, Allemagne, Espagne, Irlande, Chypre, Portugal et Slovaquie - où l'âge légal de la retraite est identique pour les deux sexes, le large écart entre l'âge légal et l'âge médian de départ effectif des femmes en 2005 a fait que les femmes sont sorties du marché du travail au moins 2 ans avant les hommes.

À l'inverse, en Estonie, l'âge médian du départ en retraite des femmes et des hommes dépassait d'environ deux ans l'âge légal, maintenant ainsi l'écart entre les deux. À l'exception de la Lituanie pour les hommes et du Royaume-Uni à titre marginal pour les femmes (traduisant le choix effectif laissé aux femmes de partir en retraite à 60 ou 65 ans), ce pays a été le seul de l'UE où l'âge médian est apparu supérieur à l'âge légal de la retraite, bien que l'on ait observé des valeurs relativement proches pour les deux sexes en République tchèque, en Lettonie et en Suède (ainsi qu'en Lituanie et au Royaume-Uni).

## L'âge du départ en retraite varie considérablement

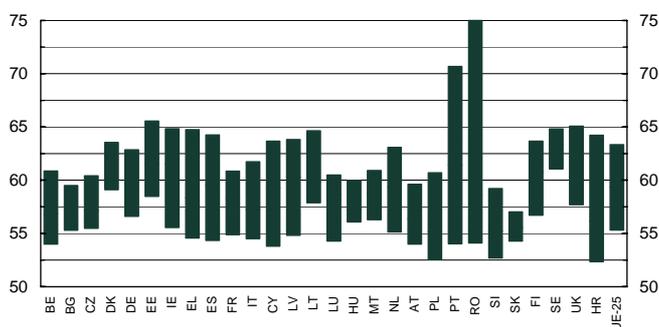
L'âge médian de la retraite ne dépeint que partiellement la trajectoire de sortie du marché du travail dans l'UE. La fourchette d'âge dans laquelle les femmes et les hommes opèrent cette transition de la vie active vers la retraite est un élément tout aussi pertinent à prendre en compte. La fourchette est comprise ici entre l'âge auquel le taux d'activité atteint 80% des actifs de 50 ans d'une part, et l'âge auquel le taux de participation tombe à 20% (impliquant que 80% sont partis en retraite) d'autre part.

La fourchette d'âge des femmes est apparue globalement identique à celle des hommes dans l'UE (légèrement supérieure à 8 ans), même si les limites d'âge inférieures et supérieures étaient inférieures d'environ 18 mois à celle des hommes (graphique 4). Ces résultats indiquent que 20% des femmes actives à 50 ans dans l'UE sortent du marché du travail avant l'âge de 55 ans et 80% avant 63 ans environ.

S'agissant des hommes, cette fourchette d'âge s'étendait en 2005 entre 56,6 et 64,8 ans. Autrement dit, 20% des hommes actifs dans l'UE quittent le marché du travail avant 57 ans et 80% avant 65 ans, l'âge légal de la retraite dans la plupart des pays (graphique 5).

Toutefois, ces fourchettes d'âge diffèrent considérablement d'un État membre à l'autre. En 2005, elles variaient de 16-17 ans pour les femmes et les hommes au Portugal et d'environ 9-10 ans en Grèce, en Irlande, à Chypre et en Lettonie, à moins de 5 ans en République tchèque, à Malte et en Slovaquie. Dans la plupart des pays précités (à l'exception de la Grèce), on observe en outre une tendance, bien que propre aux hommes, à sortir du marché du travail relativement tard. 80% sont encore actifs à l'âge de 60 ans et une proportion importante continue à travailler jusqu'à presque 70 ans, voire 70 ans passés au Portugal. En Roumanie, la fourchette était encore plus large (de l'ordre de 20-21 ans) et comme au Portugal, une proportion importante de femmes et d'hommes travaillent encore au-delà de 70 ans (notamment dans le secteur de l'agriculture). Ailleurs, la fourchette est également apparue relativement large en Pologne (où 20% des hommes partent en retraite avant 55 ans et 20% des femmes avant 53 ans) et assez étroite en France, au Luxembourg, en Hongrie, en Autriche et en Suède, ainsi qu'en Bulgarie. Dans les quatre premiers pays, comme en République tchèque, à Malte et en Slovaquie, le départ en retraite s'opère relativement jeune, 80% des hommes cessant leur activité avant 62 ans (aux alentours de 60 ans en France et au Luxembourg) et 80% des femmes avant l'âge de 61 ans environ (avant 57 ans en Slovaquie).

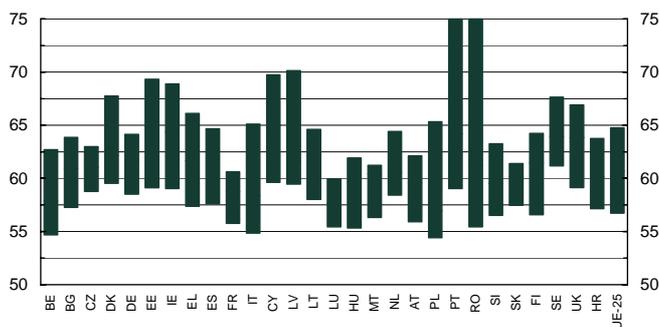
Graphique 4: Fourchette d'âge effective de départ en retraite des femmes, 2005



Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail

Le bas de la fourchette indique l'âge auquel le taux de participation atteint 80% de la moyenne nationale à 50 ans; le haut de la fourchette indique l'âge auquel ce taux passe à 20%.

Graphique 5: Fourchette d'âge effective de départ en retraite des hommes, 2005



Source: Eurostat, Enquête sur les forces de travail

Le bas de la fourchette indique l'âge auquel le taux de participation atteint 80% de la moyenne nationale à 50 ans; le haut de la fourchette indique l'âge auquel ce taux passe à 20%; PT et RO: haut de la fourchette =>75 ans

Dans la majorité des pays, la fourchette était semblable pour les femmes et les hommes, traduisant un mode de transition commun entre la vie active et la retraite et des variations de même ordre entre les individus. Font figure d'exception le Danemark, l'Estonie et l'Italie, où la fourchette d'âge des hommes est apparue supérieure de plus de trois ans à celle des femmes (jusqu'à plus de dix ans dans les deux derniers), ainsi que l'Espagne et la Croatie, où la tendance était inverse, les femmes commençant, dans les deux cas, à prendre leur retraite relativement tôt, mais une proportion importante continuant à travailler après l'âge de 63 ans.

## Peu de personnes passent d'un temps plein à un temps partiel avant la retraite

Relativement peu de femmes et d'hommes réduisent leur temps de travail à l'approche de la retraite. Seul un petit nombre semble par conséquent opérer une transition progressive du monde actif à la retraite, si l'on se réfère du moins aux données sur les heures hebdomadaires habituellement travaillées. Toutefois, les chiffres varient sensiblement d'un pays à l'autre. Dans tous les États membres, le nombre relatif de femmes et d'hommes travaillant moins de 30 heures par semaine est sensiblement le même dans la tranche d'âge des 50-54 ans que dans celle des 45-49 ans. Chez les femmes comme chez les hommes, le temps de travail ne tend par conséquent à diminuer qu'après 55 ans.

En 2005, environ 33% des femmes de l'UE de 55 à 59 ans travaillaient moins de 30 heures par semaine, soit environ 6 points de plus que chez les 50-54 ans, et 9 % accomplissaient moins de 15 heures hebdomadaires, soit plus de 2 points de plus que dans la tranche d'âge inférieure (tableau 2). Chez les hommes, l'écart était moindre mais également significatif, environ 7% des 55-59 ans travaillant moins de 30 heures par semaine, contre à peine moins de 5% dans la tranche d'âge inférieure.

La hausse de la proportion de femmes travaillant moins de 30 heures par semaine entre ces deux tranches d'âge a été particulièrement sensible (10 points en plus) en Pologne, en Slovaquie, à Malte (bien que les chiffres soient très faibles) et au Portugal. Dans tous ces pays, cependant, on est passé d'un taux relativement bas à un taux demeurant inférieur à la moyenne de l'UE. Par ailleurs, cette proportion est restée stable, voire a décliné (bien que les chiffres soient trop peu significatifs pour donner une indication précise du changement) en Estonie, en Grèce, en Lettonie et au Luxembourg. Chez les hommes, l'élévation du taux d'emploi à moins de 30 heures hebdomadaires entre la tranche d'âge des 50-54 ans et celle des 55-59 ans est apparue nettement supérieure à la moyenne en Finlande et aux Pays-Bas (de 6-7 %).

On constate une nouvelle hausse du nombre relatif de femmes et d'hommes à moins de 30 heures de travail hebdomadaires de la fin de la cinquantaine au début de la soixantaine. Il en ressort qu'environ 45% des femmes actives de 60-64 ans dans l'UE-25 travaillaient moins de 30 heures par semaine en 2005, soit environ 12 points de plus que chez les 55-59 ans. La principale hausse s'opère chez celles travaillant moins de 15 heures par semaine, qui représentaient environ 18% de la totalité des femmes employées dans cette tranche d'âge, soit 9 points de plus que parmi les 55-59 ans. L'augmentation est particulièrement nette en République tchèque, Hongrie et Slovaquie, où la part des femmes de 60-64 ans travaillant moins de 30 heures par semaine était supérieure de plus de 25 points à celle des 55-59 ans, conséquence, en grande partie, du faible nombre de travailleuses à temps partiel court dans la tranche d'âge

inférieure. À l'inverse, on ne relève, en Grèce et en Italie, pratiquement aucune différence dans la proportion des emplois à temps partiel court entre les deux tranches d'âge, tandis qu'en Belgique, cette proportion est moindre dans la tranche d'âge supérieure.

Dans la tranche d'âge des 60-64 ans, la proportion d'hommes travaillant moins de 30 heures hebdomadaires dans l'UE-25 était supérieure d'un peu moins de 8 points à celle des 55-59 ans, ce qui signifie que la grande majorité (plus de 85%) travaillaient encore 30 heures ou plus par semaine. En Finlande, à Malte et aux Pays-Bas, la proportion était supérieure de 19-20 points, portant la part des actifs travaillant moins de 30 heures hebdomadaires à plus d'un quart, et à près d'un tiers aux Pays-Bas. À l'inverse, moins de 5% des hommes actifs âgés de 60 à 64 ans en 2005 travaillaient moins de 30 heures par semaine en Bulgarie, Estonie, Grèce, Espagne et Lituanie.

### Évolution du temps de travail entre 1998 et 2005

Peu d'éléments mettent en évidence une quelconque tendance des femmes et des hommes à réduire de plus en plus leur temps de travail à l'approche de la retraite au cours des dernières années. Dans l'UE-25, le nombre relatif de travailleuses de 55-59 ans exerçant moins de 30 heures par semaine était inférieur d'environ 2 points à celui de 1998, et seulement supérieur d'un pour cent dans la tranche d'âge des 60-64 ans. Chez les 55-59 ans, la proportion a de toute évidence baissé entre les deux années de référence dans la plupart des pays, seuls la Belgique, l'Italie, l'Autriche et le Luxembourg ayant enregistré une hausse de plus de 5 points (on ne tient pas compte de Malte dont les chiffres sont trop peu significatifs). Bien que la proportion de femmes de 60-64 ans à moins de 30 heures de travail hebdomadaire ait globalement augmenté entre 1998 et 2005, celle-ci a diminué dans la majorité des États membres. Des hausses sensibles ont toutefois été observées dans la tranche d'âge des plus jeunes en Italie et en Autriche, en Bulgarie et en Espagne et notamment en Slovaquie, Finlande et Slovaquie (de plus de 20 points dans les deux derniers).

S'agissant des hommes, la proportion de travailleurs à moins de 30 heures hebdomadaires dans l'UE-25 a augmenté à la fois parmi les 55-59 ans et les 60-64 ans (d'un peu moins de 3 points chez ces derniers). Si, dans la tranche d'âge plus jeune, seuls deux pays (Danemark et Finlande) ont enregistré une hausse supérieure à trois points, dans la tranche plus âgée, en revanche, 7 pays l'ont dépassée (Belgique, Allemagne, Irlande, Autriche, Pays-Bas, Finlande et Royaume-Uni).



## ➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

La Bulgarie et la Roumanie sont exclues des totaux de l'EU-25 mentionnés dans le texte et indiqués dans les graphiques et tableaux, les données portant sur la période antérieure à l'adhésion de ces deux pays à l'Union.

Toutes les données, à l'exception de celles relatives à l'âge légal de la retraite, sont dérivées de l'enquête communautaire sur les forces de travail (EFT). Les données de 2005 et 1998 présentées dans le texte se rapportent au deuxième trimestre de chaque année.

### Âge médian et âge légal de la retraite

L'*âge médian effectif de la retraite* est estimé à partir des données EFT sur la situation par rapport à l'emploi. Il est calculé, pour chaque État membre, comme l'âge auquel le pourcentage d'actifs (c'est-à-dire le taux d'activité) atteint 50% du pourcentage d'actifs à 50 ans. On suppose de façon implicite qu'ils resteront inactifs à partir de cet âge, une hypothèse que l'on ne peut évidemment généraliser en pratique. On part également du principe que personne ne part en retraite avant l'âge de 50 ans (ou que le nombre de ceux qui le font est non significatif) et que le taux d'activité à 50 ans pour une année donnée constitue un indicateur raisonnable du taux d'activité à cet âge de la cohorte qui se retire définitivement du marché du travail. On entend par population « économiquement active » les personnes ayant un emploi (travaillant au moins une heure par semaine), les personnes sans emploi mais disponibles pour travailler et les personnes activement à la recherche d'un emploi. On entend par « *fourchette d'âge du départ effectif à la retraite* » l'écart entre l'âge auquel le taux d'activité atteint 80% des actifs de 50 ans et l'âge auquel ce taux atteint 20%.

L'*âge moyen de la retraite* est tiré des chiffres publiés pour l'« âge moyen de sortie du marché du travail » inclus dans les indicateurs structurels pour l'emploi publiés sur le site d'Eurostat :

[http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page?\\_pageid=1090,1&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page?_pageid=1090,1&_dad=portal&_schema=PORTAL)

Cet indicateur est basé sur un modèle de probabilités considérant les changements relatifs de taux d'activité d'une année à l'autre pour un âge donné (pour connaître les détails du calcul, consulter le site d'Eurostat).

L'*âge légal de la retraite* est dérivé du MISSOC (système d'information mutuelle sur la protection sociale) et se réfère à la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2006. L'âge légal de la retraite correspond généralement à l'âge auquel les femmes et les hommes peuvent prétendre bénéficier d'une pension de vieillesse à taux plein. Dans les pays où les femmes et les hommes sont légalement autorisés à prendre leur retraite dans une fourchette d'âge, on prend le point médian pour référence. Dans les pays où l'âge de la retraite varie en fonction des secteurs d'activité ou de la nature des emplois, on prend l'âge qui apparaît le plus courant. Dans chacun des cas, les âges légaux mentionnés dans le présent document ne sont fournis qu'à titre indicatif et les lecteurs désirant en savoir plus sont invités à consulter le site du MISSOC ([http://ec.europa.eu/employment\\_social/social\\_protection/missoc\\_en.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/social_protection/missoc_en.htm))

### Heures travaillées

L'analyse des heures hebdomadaires habituellement travaillées s'appuie sur les données de l'EFT ventilées en trois catégories : la population travaillant habituellement moins de 15 heures par semaine, la population travaillant entre 15 et 29 heures par semaine et la population travaillant 30 heures hebdomadaires ou plus. Seules les heures travaillées au titre de l'activité principale sont prises en compte. Les heures de travail variant d'une semaine sur l'autre sont exclues du calcul.

# Pour en savoir plus :

Données: [Site Web EUROSTAT/Page d'accueil/ Population et conditions sociales/Données](#)

## Population et conditions sociales



Marché du travail



Emploi et chômage (Enquête sur les forces de travail)

---

### Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/125  
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408  
Fax (352) 4301 35349

E-mail: [eurostat-mediasupport@ec.europa.eu](mailto:eurostat-mediasupport@ec.europa.eu)

### European Statistical Data Support :

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui : <http://ec.europa.eu/eurostat/>

---

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

### l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier  
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.europa.eu>  
E-mail: [info@publications.europa.eu](mailto:info@publications.europa.eu)

### Pour plus d'information et méthodologie:

Fabrice Romans  
Eurostat / L-2920 Luxembourg  
Tel: +352 4301 37321  
Fax: +352 4301 33649  
E-mail: [fabrice.romans@ec.europa.eu](mailto:fabrice.romans@ec.europa.eu)

---

Manuscrit élaboré en co-operation avec Loredana Sementini and Terry Ward